

*L'ajournement*

J'ai en effet employé les mots «aucune obstruction entêtée». Je dois être tout à fait honnête et juste et préciser ma position. Lorsque j'ai dit que nous ne ferions aucune obstruction entêtée, je voulais dire que nous essaierions pas d'imposer une solution de façon antipathique. Ce n'est pas ce que nous voulons faire. Nous voulons obtenir la collaboration des groupes en cause et établir avec eux des rapports valables et suivis. J'ai bien réfléchi à la question et j'ai demandé l'avis de bon nombre de personnes que j'admire beaucoup du point de vue professionnel et dont l'intégrité ne me fait aucun doute.

Je suis convaincu que, si l'on essaie de retarder ou de limiter l'aménagement du quadrant sud-ouest de la ville, nous nous trouverons encore une fois dans un cercle vicieux. La ville continuera de s'étendre de façon désordonnée si nous n'obtenons pas la planification que nous désirons et des logements aux prix souhaités.

Si le député me demande une explication précise, je puis lui répondre que je ne veux aucunement recommander des solutions qui empêcheraient d'une façon quelconque d'améliorer la situation et de mettre le projet d'aménagement du quadrant sud-ouest de la ville en œuvre le plus tôt possible.

LES COMMUNICATIONS—LA DÉTÉRIORATION DES SERVICES  
TÉLÉPHONIQUES DU CN—DEMANDE DE REJET DE LA  
DEMANDE DE MAJORATION DU TARIF

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, la question que je soulève ce soir découle d'une question que j'ai posée au ministre suppléant des Communications, et je suis heureux de voir que son très compétent secrétaire parlementaire est ici ce soir. Naturellement, comme d'habitude, on m'a répondu par un faux-fuyant en disant que la question serait examinée, ce qu'on ne fait jamais. Je suis donc heureux de pouvoir soulever la question de nouveau ce soir.

A mon avis, j'ai demandé une chose fondamentale et raisonnable. Je voudrais qu'on rappelle au ministre des Communications ses obligations envers les Canadiens et qu'on lui demande de fournir un service téléphonique normal puisque chaque Canadien a droit à ce service, quelle que soit la région qu'il habite.

La province de Terre-Neuve est ordinairement la dernière à obtenir tout service de communication. A titre d'exemple, je puis mentionner que la société Radio-Canada refuse entièrement de s'acquitter de ses obligations envers tous les Canadiens qui n'ont pas encore un service de télévision normal. Et ce que moi-même et les Canadiens que je représente trouvons le plus effroyable, c'est que la société et ses administrateurs très bien payés sont tout à fait indifférents à leurs devoirs envers tous les Canadiens.

La question que je soulève ce soir indique que personne ne se préoccupe des Canadiens qui vivent dans des régions lointaines et isolées et qui sont oubliés par les organismes comme les Télécommunications du Canadien National et Bell Canada. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut ne pas se rendre compte de tout ce que ces deux organismes ont de faux; mais même la Commission canadienne des transports néglige ses obligations et est aussi anti-canadienne que les organismes qu'elle devrait diriger.

Par suite de la grève prolongée des postes, il incombe au gouvernement de s'assurer que les Canadiens peuvent uti-

[M. Danson.]

liser le seul autre moyen disponible, le téléphone. Les sociétés qui en ont le monopole devraient également s'assurer que tous les Canadiens sont en mesure de l'utiliser, pour communiquer non seulement avec leurs députés, dont certains sont assez consciencieux pour essayer de les servir, mais également communiquer avec quelqu'un en cas d'urgence.

Non seulement ces sociétés sont incapables d'assurer ce service pour compenser l'interruption du service postal, mais elles ne peuvent même pas s'acquitter de leurs responsabilités ordinaires dans toutes les régions du Canada. Le plus décourageant c'est que la Commission canadienne des transports continue de permettre à ces sociétés de hausser leurs tarifs, sans tenir compte du genre de service qu'elles doivent assurer.

Il ne suffit pas de condamner ces organismes. Il est étrange et ridicule que l'organisme chargé de fournir sur la colline parlementaire assez de lignes aux députés qui viennent des régions périphériques du Canada et désirent rendre service à leurs commettants, manque à sa tâche. Les députés doivent littéralement se battre pour réussir à téléphoner normalement à ceux qu'ils essayent de servir puisqu'il n'y a pas assez de lignes à leur disposition. Je me suis déjà trop attardé à décrire cette situation pourrie. J'ai essayé de me montrer raisonnable dans mes demandes, il est évident que la maladie bureaucratique est maintenant incurable. Je ne puis que déplorer cet état de choses qui laisse tout le monde indifférent.

● (2210)

Je ne puis que réprouver ces éléments que j'ai mentionnés et je ne peux qu'espérer, malgré mon dégoût, qu'il se trouvera peut-être quelqu'un qui se rendra compte de l'état lamentable de tous ces organismes de communications dont le gouvernement et le Parlement sont responsables; qu'on cherche les failles en exigeant que ces organismes prouvent qu'ils peuvent jouer leur rôle, ou bien qu'on ait le courage de leur refuser toute hausse de tarif jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de le faire.

Si j'en avais le temps, je pourrais vous citer presque textuellement toutes les excuses et tous les témoignages de regrets que je vais recevoir en réponse, toutes les déclarations par lesquelles on promet d'améliorer le service, sans que jamais rien ne soit fait, car il n'y a pas de justice et l'on n'accorde guère de considération aux Canadiens qui pourtant ont besoin des services que ces organisations sont censées leur procurer. Je serai tout aussi dégoûté après la réponse qu'on m'aura fournie que je le suis à présent. J'espère cependant que le secrétaire parlementaire sera à même de me donner quelques explications raisonnables et que je pourrai entrevoir une amélioration dans les services qu'on semble refuser à des Canadiens qui, pourtant, les méritent.

**M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Monsieur l'Orateur, tout ce que je souhaite, lorsque le député d'en face fait allusion à tant de graves situations qui méritent en effet des réponses longues et pesées, c'est de disposer du temps voulu pour y répondre et pouvoir lui donner satisfaction. Comme il n'en doute pas, il ne me sera pas possible de m'étendre longuement sur toutes ces questions. Dans les quelques minutes dont je dispose, je vais cependant essayer de répondre à l'une ou deux d'entre elles non pas pour fournir des excuses mais des explications.